



## Mise en oeuvre d'un programme de rachat d'actions propres

Dans le cadre de la mise en oeuvre de son programme de rachat d'actions tel qu'autorisé par l'Assemblée générale du 21 avril 2022, ENGIE a confié à un prestataire de services d'investissement (PSI) un mandat portant sur l'acquisition d'un nombre maximum de 3 755 821 actions ENGIE sur une période débutant le 5 avril 2023 et pouvant s'étendre jusqu'au 30 juin 2023.

Les actions ainsi rachetées sont destinées à couvrir les obligations de ENGIE à l'égard des bénéficiaires d'actions de performance ou de tout plan d'intéressement à long-terme mis en oeuvre au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Le 5 avril 2023.

ENGIE